

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2016

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 09/09/2016

Le 16 septembre 2016, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Chantal Morio, Jean-Claude Hennequin, Carole Turpin, François Nicourt, Alexandre Riboulot, Catherine Voisin, Nicole Joye, Aurore Casciello, Béatrice Thauvin, David Bansard (à 19h34), Edith Lemaigen, Michel Druilhe, Michel Zabel, Claire Lemoine, Nicole Cypel, Jean-Pierre Palisson, Pascale Adam, Thomas Delbes, Nathalie Willano, Dominique Liger.

Absents représentés : Mme Magdeleine Baby par Mme Claire Lemoine
M. Damien Baudry par M. Thierry Cousin
M. Charles Baulande par M. Alexandre Riboulot
Mme Valérie Baudry par Mme Aurore Casciello
M. Serge Mathieu par M. Jean-Claude Hennequin

Absents : M. Olivier Bègue
M. Marc Habarnau
Mme Natalie Soares

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

Présents : 21.

Votants : 26.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 17 juin 2016

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des informations réglementaires suivantes relatives :

- à la vente au prix de 50 € TTC d'un coffre-fort de marque SICLI modèle HADAX à Gilles Vedraïne, agent municipal ;
- à la vente au prix de 3 100 € TTC de la machine de désherbage de marque WAIPUNA à l'Entreprise Parcs et Jardins Lucas, 582bis route de Vars – Lieudit Le Champ du Chêne – 16160 GOND PONTOUVRE.

Arrivée de M. David Bansard à 19h34.

1 – Cimetière – Approbation du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. abroge le règlement intérieur du cimetière approuvé le 30 janvier 2009,
2. approuve le nouveau règlement intérieur du cimetière,
3. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents à l'application dudit règlement.

2 – Administration – Compte rendu d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité pour 2015 de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

3 – Développement durable et cadre de vie – Délégation du service public de la distribution d'eau potable – Rapport du délégataire pour 2015 et rapport sur le prix et la qualité du service

Le Conseil Municipal :

1. prend acte du rapport du délégataire du service de l'eau potable pour l'année 2015 ;
2. approuve à l'unanimité le rapport du Maire sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2015.

4 – Développement durable et cadre de vie – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de l'exercice 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets.

5 – Affaires juridiques – Association de Gestion du Refuge Animal (AGRA) de Chilleurs aux Bois – Principe d'adhésion à une structure intercommunale compétente en matière de fourrière animale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour que la Commune adhère à la structure qui se substituera à l'AGRA pour les missions de fourrière animale.

6 - Finances – Budget principal – Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve la décision modificative n°1 du budget principal ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint à signer les pièces relatives à ces modifications budgétaires.

7 - Personnel – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve les fermetures de cinq postes ;
2. approuve la conclusion de cinq contrats CUI / CAE ;
3. approuve le tableau des effectifs modifié ;
4. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint à signer les pièces relatives à ces modifications du tableau des effectifs.

8 – Patrimoine – Principe de la cession du bien immobilier communal sis 168 route de Saint-Mesmin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en vente du bien immobilier communal sis 168 route de St Mesmin pour un montant de 230 000 €.

9 – Patrimoine – Acquisition du local situé 27 place Clovis en vue d'y transférer le poste de police municipale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition, auprès du Crédit Agricole Centre Loire, du local situé 27 place Clovis, en vue d'y transférer le poste de Police municipale, pour un prix net vendeur de 50 000 € ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente et les pièces y afférent dans les conditions prévues par la présente délibération.

10 – Patrimoine – Mise à l'alignement et incorporation dans le domaine public des parcelles cadastrées AL n° 562 et 565

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section AL n°562 et n°565 auprès de la SARL SALIO, moyennant l'euro symbolique, dans le cadre d'une mise à l'alignement ;
2. incorpore lesdites parcelles dans le domaine public communal ;
3. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant dans les conditions définies par la présente délibération.

11 – Patrimoine – Acquisition du terrain rue de la Cossonnière composé des parcelles cadastrées AL n° 418 et 421

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 1 abstention :

1. sollicite de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire la cession à la Commune du terrain situé rue de la Cossonnière, formé des parcelles cadastrées section AL n° 418 et 421, d'une contenance respective de 234 m² et 600 m², moyennant le prix net vendeur de 9 174 € ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant dans les conditions définies par la présente délibération.

12 - Urbanisme – Association Foncière de Remembrement – Renouvellement des membres du bureau

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 1 abstention, désigne les personnes suivantes pour être reconduites par les services de l'État comme membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : Messieurs Gilbert JAVOY, Xavier HERPIN et Sylvain BLOT.

13 - Réseaux – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de l'exercice 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

.../...3

14 – Scolarité – Modification du règlement périscolaire

Le Conseil Municipal approuve le règlement périscolaire modifié en y intégrant la possibilité de ne plus accueillir les enfants dont les factures ne sont pas acquittées. Bien entendu, cette solution ultime n'interviendra qu'en cas d'échec des tentatives de résolution à l'amiable des situations d'impayés.

M. le Maire clos la séance à 20 h 44.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 16 septembre 2016
Le Maire,
Thierry COUSIN